



Achats et marchés

Dématérialisation des marchés publics

La dématérialisation des procédures permet de simplifier l'accès des entreprises, notamment les TPE-PME, à la commande publique, mais également de rendre beaucoup plus visibles les achats de notre entreprise, générant ainsi une concurrence, source d'amélioration directe de la qualité de l'achat. Les échanges électroniques garantissent en outre une plus grande s é c u r i t é j u r i d i q u e .

Vous pouvez consulter sur notre site tous les avis d'appels publics lancés par la SEMITAN, agissant soit en qualité de mandataire de Nantes Métropole, soit en qualité d'exploitant du réseau de transports en commun de l'agglomération n a n t a i s e .

L'ensemble de ces achats est soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Dès 25 000 € HT, nos consultations doivent faire l'objet d'une procédure dématérialisée et sont ainsi disponibles sur notre plateforme : (www.tan-marches.com)

[Consulter les marchés publics de la Semitan, mandataire de Nantes Métropole](#)

[Consulter les marchés publics de la Semitan Exploitant](#)

' +
' , t
' +
' +
' +
' +
' , t
LC
fix
\$(
ou
\$(
\$td
' +
' +
' +
' , t
LC
});



La SEMITAN a acquis depuis 1er janvier 2019, une nouvelle plateforme de dématérialisation de ses marchés publics.
Etant en phase de test, seules les consultations ci-dessous y sont accessibles.
Les autres consultations sont toujours disponibles sur le site www.tan-marches.com :

Concernant les procédures restreintes, les entreprises ayant été sélectionnées pour la phase "offre" d'une consultation